

M
mouvement
juillet 2003
édition spéciale
revue indisciplinaire
des arts vivants

AMOUR

intermittence, mon

édito

La morgue. Ce mot, qui désigne le lieu où sont entreposés les morts avant leur mise en terre, définit en outre l'excès de suffisance et d'orgueil dont certains se rendent coupables. La morgue fut encore cet endroit, à l'entrée d'une prison, où l'on tenait quelque temps ceux qu'on écrouait, afin que les guichetiers puissent les examiner pour les reconnaître ensuite¹. Tout est dit. Lorsque Ernest-Antoine Seillière, patron des patrons, se réjouit que « l'accord modifiant le régime des intermittents du spectacle montre qu'un vent de réforme souffle, même s'il n'est pas encore assez fort »², il fait preuve d'une insoutenable morgue à l'encontre des milliers d'artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel que cet accord envoie au cimetière social. Lorsque la CFDT, signataire de cet accord, déclare en substance que les salariés de l'industrie et des commerces n'ont pas vocation à financer la politique culturelle de notre pays³, c'est encore faire preuve d'une morgue indécente et poujadiste à l'égard de tous les liens tissés, depuis le Front Populaire, la Libération et mai 1968, entre culture et société. Lorsque l'actuel ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon, vient plaider que le seul moyen de « sauver » le régime de l'intermittence est d'accepter une douloureuse saignée, c'est que le prétendu médecin se fait fossoyeur d'une politique culturelle qu'il rêve par ailleurs de voir assujettie à un « texte normatif » et à une nouvelle « cartographie d'objectifs ». Le tout sous l'œil goguenard de Nicolas Sarkozy, qui reprend au Front national son fonds de commerce en brandissant à tout va l'étendard de la « sécurité ».

En vérité, ce gouvernement n'a de cesse que de promouvoir l'insécurité sociale, et aujourd'hui culturelle. Tout se passe comme si, en avril-mai 2002, les électeurs français avaient donné quitus au vaste projet de « refondation sociale » du Medef! Le discours du candidat Chirac se voulant porteur d'un « front républicain »? Publicité mensongère! Comme autrefois il promettait de réduire la « fracture sociale », il s'était engagé à « sanctuariser » le budget de la Culture. Il n'en fut rien, évidemment. Ou peut-être n'avons-nous pas assez prêté attention aux mots? Le sanctuaire est un lieu où l'on vient célébrer un culte. Pour l'ardent défenseur d'un « musée des arts premiers », il n'y aurait d'art que dans des musées-mausolées, il n'y aurait de « culture vivante » que déjà morte et enterrée (et avant cela, étroitement surveillée, mise sous écrou). On comprend que les intégristes du CAC 40, regroupés au sein du Medef, soient sur la même longueur d'onde: aujourd'hui, Van Gogh se vend bien, merci.

À ne pas vouloir vivre dans un monde livré à la seule jungle du marché, à ne pas se résigner à voir l'exigence de « divertissement » accaparée par les seuls miasmes de la télé-réalité, nous serions donc « suicidaires ». Contre ceux qui utilisent ce mot, et qui s'affairent déjà à préparer nos linceuls, nous avons au contraire l'outrecuidance de nous affirmer plus vivants que jamais. Mais combien faudra-t-il de festivals annulés, d'écoles paupérisées, d'entreprises fermées, de retraites amputées, de médicaments déremboursés, d'êtres humains jetés à la décharge, pour que nos vies prises en otage par la sacro-sainte rentabilité échappent à la logique mortifère qui les emprisonne?

On voudrait, en catimini, nous priver de culture, « ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement »⁴. En 1996, Jacques Rigaud, que l'on ne saurait tenir pour un dangereux gauchiste⁵, écrivait déjà: « si on ne redynamise pas rapidement les liens culturels en France, le pays ira droit dans le mur ». Ce mur est là, devant nous. Nous allons l'ébrécher. Passer de l'autre côté. L'intermittence est notre arme, parce qu'elle est au cœur de toute création. Intermittence, mon amour. Parce que nous n'avons pas le droit de ne pas aimer ce présent que nous avons commencé à construire. En médecine, l'intermittence désigne « l'intervalle entre les accès d'une fièvre ». Aujourd'hui, c'est l'intermittence elle-même, comme symptôme de cette mort sociale et culturelle à laquelle on nous voue, qui est entrée en fièvre. La fièvre n'est pas le mal en soi, elle signale heureusement la lutte de l'organisme contre ce qui l'infecte.

Un dernier mot. Sans rire, le Medef adepte du renversement comme technique de marketing, a donné à son université d'été 2003 un titre repris à Karl Polanyi⁶: *La Grande Transformation*. Ce pourrait être en l'occurrence un film de Louis de Funès, mais le scénario du Medef ne prête guère à galéjade. Le mouvement des intermittents est dangereusement vivant. Il préfigure une autre « grande transformation », dont le festival d'Avignon 2003 sera, parmi d'autres, l'université d'été. Car ainsi que le dit le titre de l'exposition prévue cet été dans la cité des Papes, « Avignon est un rêve que nous faisons tous ».

Jean-Marc Adolphe

1. Dictionnaire encyclopédique Quillet, 1950.

2. Le Monde, 3 juillet 2003.

3. Communiqué de presse de la CFDT, 24 juin 2003.

4. Définition du Petit Robert.

5. Ex-président de RTL, et toujours président de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, Jacques Rigaud a été directeur de cabinet de Jacques Duhamel,

sous la présidence de Georges Pompidou.

6. Karl Polanyi (1886-1964) est connu pour son apport théorique en anthropologie

et en histoire ancienne. Son œuvre maîtresse, *La Grande Transformation*, a été publiée en 1944.

ANOMALIE EXEMPLAIRE

Les attaques du Medef et du gouvernement contre le régime de l'intermittence interviennent dans un contexte plus large : à court terme, 850 000 chômeurs supplémentaires vont être privés de toute indemnisation.

Dans le débat sur le régime de l'intermittence dans le spectacle vivant et l'audiovisuel, il est assidûment répété que ce régime doit être réformé car il atteint un niveau de déficit (800 millions d'euros) qui « plombe » les comptes de l'Unedic, et que ce déficit devient « insupportable » à l'ensemble des salariés qui, par leurs cotisations, assurent les recettes du régime d'assurance chômage (RAC). C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier le bilan du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), en vigueur depuis deux ans. Rappelons que l'Unedic est gérée paritairement par les « partenaires sociaux » ; sa présidence est actuellement assurée par Michel Jalmain, de la CFDT, qui a signé avec le Medef, le 27 juin, l'accord sur les annexes VIII et X de l'Unedic qui régissent l'assurance chômage des intermittents du spectacle.

LOGIQUE DE BAISSÉ DU COÛT DU TRAVAIL, ACTIVATION DES DÉPENSES

Alors que se creuse le déficit global de l'Unedic (qui devrait atteindre, à la fin 2003, 3,3 milliards d'euros), son conseil d'administration (exceptée la CGT) a dressé un « bilan positif » du PARE. Mais cette annonce dissimule bien mal la réduction substantielle des durées et des conditions d'indemnisation et une explosion du nombre de chômeurs radiés en raison de la multiplication des convocations, contrôles et pressions, résultant de la mise en œuvre du PAP (Programme d'accompagnement personnalisé). Alors qu'actuellement seuls 44 % des chômeurs ouvrent droit à une allocation chômage, les administrateurs de l'Unedic, à l'exception de FO et de la CGT, ont, sans états d'âme apparents, décidé en décembre dernier de nouvelles dispositions qui vont exclure du chômage indemnisé, entre janvier 2004 et fin 2005, quelque 850 000 chômeurs. « Aussi lourdes de conséquences qu'elles soient pour les chômeurs, ces mesures de redressement sont insuffisantes pour compenser l'effondrement de la croissance économique », peut-on lire dans les pages économie du *Figaro*.

Nous sommes encore une fois ramenés à cette insupportable logique de baisse du « coût du travail ». Cette *doxa* vampirique propose sans cesse de nouvelles recettes aux noms flatteurs. Notre pain quotidien sera désormais fait d'« activation des dépenses passives », c'est-à-dire que le versement des allocations sociales (chômage, RMI) aux employeurs tend à devenir une norme (projet de loi instaurant le RMA). L'expulsion hors du champ des allocataires (radiations, suspension de droits) est promue au rang de critère de performance des institutions chargées de gérer les précaires ; le contrôle social pesant sur des « ayants droit » traités comme des suspects s'intensifie tandis qu'on criminalise la pauvreté (avec, par exemple, l'emprisonnement, prévu par la Loi de Sécurité Quotidienne, de qui utilise gratuitement les transports en commun). Parmi les dirigeants on déclare vouloir « redonner sa valeur au travail » (Raffarin), comme on répondait en 1997-1998 aux mobilisations de chômeurs « préférer une société de travail à une société d'assistance » (Jospin), et on fabrique continûment des travailleurs pauvres, dépourvus de tout (un sans domicile hexagonal sur trois occupe un emploi, confirme une étude de l'Insee).

LE RÉGIME D'INTERMITTENCE : UN REMPART FACE À LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI

Si le régime d'intermittence, spécifique aux métiers du spectacle et de l'audiovisuel, est à ce point dans le collimateur du Medef (et, plus curieusement, de la CFDT), c'est que cette « anomalie », liée à « l'exception culturelle », est utilisée comme un rempart face à la précarisation de l'emploi que les gouvernements successifs ont encouragée depuis 30 ans. Comment s'étonner des surenchères du grand patronat organisé qu'incarne le Medef ? Ses diri-

geants n'ont-ils pas revendiqué la réussite de leur « refondation sociale » à l'occasion de l'instauration du PARE à l'Unedic ? Ils estimaient alors avoir fait sauter un verrou décisif pour conditionner toujours plus l'accès aux droits sociaux de chacun au temps d'emploi effectué pour le compte des employeurs. Syndicats et commentateurs semblaient encore une fois ne percevoir en rien la portée de ces restructurations drastiques de la protection sociale pour l'ensemble de la société. L'« exclusion » mérite la compassion, l'explosion des inégalités que l'éclatement du salariat a entraînée se doit d'être parfaitement naturalisée. L'allongement des durées d'emploi exigées pour ouvrir des droits sociaux a ressurgi avec la « réforme » des retraites. Encore une fois, dans une société toujours plus prospère, quoiqu'on en dise, on invoque des arguments comptables pour faire passer comme en contrebande – mais qui s'y trompe encore ? – une éthique ultra-concurrentielle qui devrait régler la vie de chacun, transformant en déchets les « riscophiles » décriés par les managers. On organise tout simplement la barbarie concurrentielle.

À ce titre, et quels que soient les abus dont le régime d'intermittence a été victime ces dernières années (d'abord et principalement de la part des parcs de loisirs, et aujourd'hui des mastodontes de la production audiovisuelle –

Dans une société toujours plus prospère, on invoque des arguments comptables pour faire passer comme en contrebande une éthique ultra-concurrentielle qui devrait régler la vie de chacun.

abus dont le ministère de la Culture comme les syndicats reconnaissent, en privé, qu'aucune mesure ne parviendra réellement à les éradiquer), son « déficit » est le prix à payer d'une couverture sociale et d'une continuité de revenu qui, même modestes, permettent à des dizaines de milliers d'artistes et de techniciens d'exercer leur art sans sombrer dans la précarité la plus totale. Le chiffre avancé de 800 millions d'euros est en lui-même techniquement contestable. Il ne représente en fait qu'un surcoût de 200 millions par rapport aux dépenses qu'entraînerait l'application du régime général. En réalité, ce calcul étroitement comptable fabrique de l'ignorance à dessein. Il n'est rien d'autre qu'une arme politique : il ne tient par exemple aucun compte des cotisations versées par les permanents du secteur, ni de celles apportées par les emplois induits par ses activités.

Plus fondamentalement encore, quand l'emploi apparaît toujours plus comme une forme particulière de travail (bien loin de les résumer toutes) de tels « calculs » qui ignorent tout de la richesse réelle en l'appréhendant exclusivement à partir des cotisations salariales sont une escroquerie intellectuelle. Celle-ci a pour fonction de légitimer l'organisation de la rareté.

« LA PERSONNE DEVIENT UNE ENTREPRISE » (ANDRÉ GORZ)

Le « ras le bol » qui s'exprime dans le mouvement des intermittents trouve sa source dans cette contradiction intenable : alors que la société demande aux acteurs de la vie culturelle de nombreuses et variées « missions de service public », la collectivité semble éprouver de moins en moins d'égards aux conditions d'exercice de ces « missions ». Parce qu'ils dépendent d'un régime qui présente certes quelques avantages par rapport au régime général, les intermittents sont abusivement désignés comme « privilégiés ». Un simple examen des chiffres rétablit la vérité. Selon les éléments fournis par l'Unedic, en 2002, 102 000 intermittents indemnisés ont coûté 952 millions d'euros d'indemnités. Nul besoin d'être expert en mathématique : un intermittent a perçu en 2002 une moyenne de 9 333 euros, soit 777,75 euros par mois. Où sont les privilèges ?

Il est un autre paradoxe, essentiel à saisir : pour beaucoup de ceux qui, bon an mal an, en vivent, l'intermittence n'est pas un pis-aller, elle est un choix de vie et de travail, parfaitement assumé comme tel. Consulté par le Premier ministre sur la « valeur travail », le Conseil Éco-

nomique et Social vient de rendre son avis. Il estime nécessaire de « repenser le contenu du travail avec l'idée d'en améliorer les conditions avec des revenus décents », et recommande de « concilier l'inévitable mobilité du travail avec l'indispensable sécurité du travailleur, grâce à des garanties collectives ». On ne s'étonnera pas que le Medef ait instantanément tenu à émettre les « plus grandes réserves » sur cet avis du Conseil Économique et Social. Et on est là au cœur de ce qui se joue actuellement dans le conflit des intermittents !

Quel est en effet, aujourd'hui, l'horizon du travail ? Dans le cadre du PARE, l'Assedic de l'Ouest francilien (Hauts-de-Seine, Yvelines et Val-d'Oise) expérimente une « formule de retour à l'emploi pour des cadres expérimentés par le biais du consulting ». Il suffit, sans autre forme de commentaire, de citer le *Figaro* (3 juillet 2003) sur cette expérience ô combien innovante. D'emblée, l'article précise : « comme dans les courses de Formule 1, les places sont réduites : 16 stagiaires » (pour 200 cadres potentiellement intéressés). Le directeur du centre de formation explique : « Aujourd'hui, pour qui perd son emploi, c'est souvent le CDI ou rien. Or, pour des cadres expérimentés, il y a une solution intermédiaire, le consulting. Elle s'accompagne d'une palette de statuts : salariat, travail indépendant, mission, CDD, intérim ». Car dans les entreprises, « si le nombre d'emplois reste stable, le nombre des missions est en hausse de 25 % ». Dans un tel contexte, le travail devient un marché au sein duquel le travailleur doit lui-même se mettre en vente ! L'article du *Figaro* cite le témoignage édifiant d'une femme de 41 ans, qui a travaillé vingt ans dans les métiers de la communication avant d'être licenciée d'une *start-up* en juillet 2002. Après ce stage, elle confie : « J'ai repris confiance en moi. J'oublie les réflexes des salariés. J'y apprends l'autonomie. Je ne suis plus demandeur d'emploi. Mais je vends mon expertise. (...) Les entreprises ne prennent plus de risques. C'est à nous de savoir leur répondre ponctuellement ».

LE TRAVAIL IMMATÉRIEL, VALORISATION DU « CAPITAL HUMAIN »

Oublier « les réflexes des salariés », savoir « vendre son expertise » : n'est-ce pas ce qui est d'ores et déjà demandé aux participants de certaines productions télévisuelles, mais aussi dans certains types « d'auditions » pratiquées dans le spectacle vivant ? Cette « valorisation » du « capital humain » est étroitement liée à la notion de « travail immatériel », qu'après Negri et d'autres auteurs,¹ le sociologue André Gorz caractérise. « Le travail immatériel »², écrit-il, « suppose de la part des personnels un ensemble d'aptitudes, de capacités et de savoirs qu'on a pris l'habitude d'assimiler à des "connaissances" ».



sances". Le "capital de connaissances" des prestataires de travail est considéré par l'entreprise comme le "capital humain" dont elle dispose. (...) Les "compétences" dont il est question ne s'apprennent pas à l'école, à l'université ou dans les cours de formation. Elles ne sont pas mesurables ou évaluables selon des étalons préétablis. Elles sont des "talents" – d'improvisation, d'innovation, d'invention continues – beaucoup plus que des savoirs. (...) Se produire comme activité vivante est aussi l'essence des sports, des activités ludiques, d'activités artistiques comme le chant, le théâtre, la danse, la musique instrumentale. »

Comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, les intermittents, tout comme de nombreux travailleurs précaires, pratiquent depuis des années la vente de leur expertise, de leur disponibilité, de leur polyvalence. À cette différence près que les « entreprises culturelles » (compagnies, lieux de création, sociétés de production indépendantes) ont encore le sens du risque (le fameux « risque artistique »), qu'un spectacle ou un film sont des œuvres avant que d'être (accessoirement) des « produits », et que c'est cette dimension-là que recouvre, aussi, le régime de l'intermittence.

Pour autant, chacun, du gouvernement aux organisations syndicales, semble convenir que doit intervenir une « réforme » de ce régime de l'intermittence. En effet, mais pas seulement. À regarder de près l'accord conclu entre le Medef et trois syndicats minoritaires le 27 juin dernier, les dispositions retenues sont à la fois dangereuses et dérisoires. Elles sont dangereuses, car en excluant à court terme, selon les estimations, 23 à 40 % des intermittents actuels de l'indemnisation du chômage, c'est toute l'économie, fragile, du spectacle vivant et de la création audiovisuelle qui va être gravement déséquilibrée et se retrouve

ainsi « prise en otage ». Elles sont dérisoires, car outre que la sanction des abus restera un vœu pieux, elles ne résolvent absolument rien. La bonne santé financière de l'Unedic dans son ensemble, et du régime des annexes VIII et X en particulier, dépend d'une éventuelle dynamique retrouvée de l'emploi. Si le nombre d'intermittents a doublé en 10 ans, ce n'est pas en soi une calamité, bien au contraire. Dans le spectacle vivant, la multiplication des lieux de création et de diffusion (dont les festivals, qui sont aujourd'hui dans l'œil du cyclone) témoigne d'une diversification et d'un enrichissement de la vie culturelle à travers tout l'Hexagone. Ce mouvement n'est pas prêt de s'arrêter, et de nouveaux bataillons d'intermittents (notamment les emplois-jeunes et autres « emplois aidés » laissés sur le carreau par la non reconduction des financements publics des lieux émergents ou alternatifs) vont venir gonfler les rangs de la création. Qui saurait s'en plaindre, à l'heure où le petit écran est envahi et contaminé par la « télé-réalité » ?

LA CULTURE, MEILLEURE DES MARCHANDISES POSSIBLES ?

Enfin, s'il y a un élément positif dans le conflit en cours, et dans les annulations festivalières qui en découlent en cascade, c'est que l'on s'aperçoit, après que la culture a été constamment suspectée d'être exclusivement dépendante, qu'elle est aussi un moteur économique non négligeable. Et ce ne sont pas les commerçants d'Avignon ou d'Aix-en-Provence qui nous démentiront ! Mais ce qui vaut pour l'économie d'une ville ou d'une région vaut aussi pour l'emploi. Or, depuis dix ans, la prolifération des foyers de création un peu partout en France est allée de pair avec une précarisation grandissante de leurs moyens

et conditions d'existence. Il serait de temps de voir la « subvention » non comme une aumône charitablement versée aux artistes et à leurs projets, mais bien davantage comme une « incitation » ayant aussi une portée en terme de développement économique et culturel. En France, tous les secteurs d'activité sont, sous une forme ou une autre, « subventionnés » en fonction de cette équation. Au nom de quelle exception la culture n'aurait pas droit à la même considération ? Que le financement de ce secteur échappe pour partie au caractère discrétionnaire de la subvention grâce au régime d'assurance chômage indique d'ailleurs nettement la forme que pourrait prendre l'investissement collectif si celui-ci n'était pas aimanté par des politiques de défense de l'emploi inefficaces et coûteuses, ou des politiques de soutien sectorielles qui échappent à tout débat public.

Le ministère de la Culture fait fausse route en cherchant, là aussi, à « refonder » son intervention sur une logique de rentabilité et de territoires (artistiques et géographiques), au sein de laquelle les institutions d'État seront épargnées voire consolidées, tandis que les structures indépendantes seront confiées au seul bon vouloir, politique et financier, des collectivités locales. C'est en ce

En excluant à court terme, selon les estimations, 23 à 40 % des intermittents actuels de l'indemnisation du chômage, c'est toute l'économie, fragile, du spectacle vivant et de la création audiovisuelle qui se retrouve « prise en otage ».

sens que la position du Syndeac (Syndicat des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles), qui demande au gouvernement de relancer une politique culturelle ambitieuse et appuyée sur une réalité déjà existante, en préalable à toute réforme du régime de l'intermittence, mérite d'être entendue. Car ce n'est qu'en donnant aux « entreprises culturelles » (associations incluses) les moyens de développer leurs activités, qu'une plus forte permanence de la vie artistique dans ce pays, articulée à un dynamique vivier d'intermittence, assurera aux annexes VIII et X un meilleur équilibre aux caisses de l'Unedic. Ce ne sera, hélas, pas suffisant. Car derrière la question du financement du régime des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel se profile l'épineux problème qui traverse aussi bien l'indemnisation du chômage, le système des retraites, que le domaine de l'enseignement ou de la santé. Ces institutions, que la société s'est données pour produire, élever et entretenir sa population, doivent-elles être mises au service d'une privatisation frénétique de l'existence ?

En ce qui concerne l'Unedic, au vu de la raréfaction de l'emploi permanent et des pronostics plus qu'aléatoires sur une reprise de la croissance, les cotisations salariales réglées sur la durée d'emploi peuvent-elles continuer à elles seules à assurer une continuité de revenu à tous ceux qui ne sont plus salariés que de façon intermittente ? Doit-on se résoudre à accepter que tant de travailleurs précaires et de chômeurs soient privés de toute indemnité alors que d'autres modes de prélèvement et de redistribution peuvent être instaurés ? Est-il soutenable qu'un régime « paritaire qui exclut les premiers concernés des décisions les concernant soit maintenu en l'état ?

Il est urgent que la réflexion politico-culturelle engagée, sur ce point essentiel se prolonge. Il est temps de changer de culture politique pour continuer de prendre distance d'avec les valeurs de l'argent, pour se débarrasser de la vénération des gagnants et du chacun pour soi qui a obscurci nos consciences au fil des 20 dernières années. À sa façon, c'est ce à quoi invite le mouvement des intermittents, bien au-delà de ses propres revendications.

Mouvement

1. Voir à ce propos Grammaire de la multitude, de Paolo Virno, Éditions de L'Éclat, 2002
2. Gallilée, 2003

UN BREF HISTORIQUE

Un statut d'intermittent a été aménagé dès 1936 pour les techniciens et cadres de l'industrie cinématographique. Les gouvernements de l'après-guerre ayant ensuite jeté les bases de la gestion paritaire des assurances sociales, la convention nationale de l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic) signée en 1958 étendit le champ de la solidarité interprofessionnelle en matière d'indemnisation du chômage. Sous la Ve République, deux accords sociaux introduisirent un régime n'ayant quasiment pas d'équivalent en Europe. L'annexe VIII (protocole du 13 décembre 1964) pour les ouvriers et techniciens du cinéma et de l'audiovisuel, et l'annexe X (protocole du 12 juin 1969) pour les artistes et techniciens du spectacle vivant, jointes à cette convention, permettent à tout individu justifiant d'un nombre minimal de cachets (43) ou d'heures de travail (507) dans l'année écoulée de toucher une allocation. Deux lois du 26 décembre 1969 sur les conditions d'emploi des artistes du spectacle validèrent ce dispositif, prorogé depuis lors au terme de négociations riches en rebondissements.

L'immense majorité des plus de 12000 artistes dramatiques, 3000 danseurs et chorégraphes, 19000 musiciens, chanteurs et choristes, 25000 techniciens de la scène, de la piste, du cinéma et de la vidéo recensés au milieu des années quatre-vingt-dix, ainsi que des milliers d'artistes du cirque, des arts de la rue, du cabaret et du music-hall vivent grâce à ce complément de revenu.

De 1985 à 1991, la population d'intermittents a été multipliée par deux. De 1991 à 1999, le nombre de bénéficiaires des indemnités qu'elle dispense a quasiment doublé de nouveau, passant de 55000 à 98000, alors que le montant moyen de la prestation déclinait en francs constants. On observe en parallèle la diminution de la durée moyenne des contrats, aussi bien pour les permanents que pour les intermittents.

Inquiets devant les menaces que les délégués du Centre national du patronat français (CNPF) faisaient peser sur les annexes VIII et X à chaque échéance, les artistes et techniciens concernés ont amorcé en 1992 un cycle de mobilisation (occupation du Théâtre de l'Odéon, perturbation du Festival d'Avignon). En mars 1993, le système fut prolongé jusqu'à fin 1996, date à laquelle l'agitation reprit avec pour résultat un délai de quelques mois, jusqu'au 31 décembre 1998. En 1999 s'ouvrirent des négociations pour le renouvellement de la convention nationale de l'Unedic. Les partenaires du spectacle et de l'audiovisuel parvinrent dès le 15 juin 2000 à un accord qui remonte l'allocation plancher à 75 % du salaire minimum en fixant un plafond d'indemnité journalière et un maximum pour le cumul mensuel salaire-indemnité. Sa validité était soumise à la conclusion d'un compromis global entre les syndicats et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), toute nouvelle appellation du CNPF. À l'été 2000, le sort de dizaines de milliers d'intermittents semblait encore dépendre du bon vouloir du « patron des patrons », Ernest-Antoine Seillière de Laborde, qui menaçait de rompre avec un demi-siècle de gestion paritaire, si ses ambitions de « refondation sociale » n'étaient pas prises en compte. Signée seulement par le Medef, la CFDT, la CFTC et la CGC, le 30 juin, mais agréée par arrêté du 4 décembre 2000, la nouvelle convention imposait aux bénéficiaires de l'assurance-chômage la conclusion d'un « plan d'aide au retour à l'emploi » (PARE) dont les clauses paraissent peu compatibles avec la situation des intermittents. Elle exigeait, en outre, une réduction du déficit de leur régime à 1,5 milliards de francs au lieu des 4 milliards estimés. En prévision des nouvelles négociations, arguant d'un « déficit » de ce régime spécifique de plus de 800 millions d'euros par an, le Medef a d'abord brandi la menace d'une suppression pure et simple des annexes VIII et X et de leur basculement vers l'annexe IV de l'Unedic (travail intérimaire), avant « d'arracher » à la CFDT, la CFTC et la CGC un accord signé dans la nuit du 26 au 27 juin 2003 qui, pour l'essentiel, durcit les conditions d'accès et d'affiliation à ce régime, tout en réduisant la durée et le montant des indemnités.

(d'après Emmanuel Wallon,

in Dictionnaire des Politiques Culturelles de la France depuis 1959, Larousse, CNRS Éditions.)

DU RMI AU RMA : PRÉCAIRES EN SOLDE, EMPLOYEURS ASSISTÉS

Le RMA, Revenu minimum d'activité, adopté en mai dernier par le Sénat, livré au bon vouloir des Conseils Généraux, centre exclusivement l'insertion sur la reprise d'emploi.

En Île-de-France, près de 20 % des allocataires du RMI se déclarent comme « artistes » auprès des services sociaux. Sans doute parce que la catégorie d'« artiste » est difficilement cernable par ces services dont l'action est principalement dirigée vers l'insertion des allocataires sur le marché de l'emploi; s'identifier ainsi permet à beaucoup d'échapper un temps aux formes les plus violentes du contrôle social. Mais aussi parce que, bien que le chiffre reste difficile à établir, on peut estimer à plus de 100 000 le nombre de ceux qui, exerçant des activités dans un secteur du spectacle et de la culture désormais plus important en effectifs et en chiffre d'affaires que celui de l'automobile, cotisent pendant leurs périodes d'emploi, sans parvenir à ouvrir des droits à l'assurance chômage. Ceux-là s'en vont, le plus souvent, grossir les rangs des allocataires du RMI.

Le 26 mai dernier, le Sénat a adopté le projet de loi de réforme et de décentralisation du RMI et d'instauration du

(quelques centaines de francs de plus que l'allocation). Troisième modification décisive, un « mécanisme d'intéressement » permet actuellement, lors d'une reprise d'emploi, à un allocataire du RMI de cumuler son allocation avec le salaire versé par son employeur, pour une durée limitée et de manière dégressive. Or, avec ce projet de loi, après deux ans, l'allocataire entêté qui n'a pas voulu se laisser insérer ou n'a connu que des contrats courts (80 % des embauches se font en CDD, leur durée moyenne est de deux mois) sans ouvrir de droit à l'allocation chômage, basculerait dans le RMA. En tant qu'il est une « dépense passive » et comme le préconisent les directives européennes, il sera « activé ». Entendons par là, qu'il sera inséré dans un emploi quelconque (secteur marchand compris), mais qu'au lieu de bénéficier de l'actuel cumul allocation/salaire direct, c'est son employeur qui percevra à sa place l'allocation, pendant la durée du contrat, soit jusqu'à 18 mois. Un RMAste employé à mi-temps coûtera donc la modique somme de 140 euros mensuels, moins de 2 euros de l'heure, à qui l'emploie tandis que son revenu plafonnerait le plus souvent au demi-SMIC mensuel. Ajoutons à cela que les cotisations retraites et chômage ne seront prélevées que sur le différentiel entre le salaire et l'allocation. Il faudra donc à notre RMAste demi-smicard cotiser environ 160 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. S'il n'a pas cette patience, à 65 ans, il pourra pointer au Minimum Vieillesse, soit environ 530 euros mensuels.

Cette destruction du mécanisme actuel de cumul, outre le fait qu'il favorisera encore un clientélisme à l'échelon du département, déjà très réel au sein du dispositif RMI (la distribution de la manne de RMAstes sera entièrement aux mains du président du Conseil Général), prolonge une orientation unanimement partagée par la classe dirigeante. Qu'il s'agisse de l'allongement des périodes de cotisation exigées pour percevoir une retraite à taux plein; de l'ouverture des droits à une allocation chômage, dans le régime général comme dans le régime spécifique des intermittents du spectacle; du projet RMA ou de la « prime pour l'emploi » créée par la gauche et doublée par la droite, c'est l'ensemble des mécanismes de cumul d'une allocation sociale et d'un salaire qui sont visés. Les politiques sociales des gouvernements conditionnent toujours davantage l'accès aux droits sociaux au verrou de l'emploi. Déjà très largement insuffisant, conditionnel et interdit

aux moins de 25 ans pour dresser des centaines de milliers de jeunes précaires et chômeurs, non indemnisés par ailleurs, à la précarité, ce RMI, transformé en RMA après deux ans, a donc d'autres traits communs avec la casse des annexes VIII et X: là où les périodes hors emploi étaient en principe rémunérées par un régime d'assurance chômage adapté à la discontinuité de l'emploi, ou par l'assurance d'un « minimum alimentaire », il faudra désormais faire à tout prix la preuve de son employabilité pour bénéficier d'un quelconque revenu de remplacement.

Dès lors, les 30 % d'exclus à venir des annexes VIII et X auront beau, comme tant d'autres, se signaler comme « artistes » auprès des services sociaux, il faudra bien qu'ils aillent grossir les cohortes de précaires employés puisqu'aucun statut ne leur reconnaîtra plus cette nécessité vitale pour tous de disposer du temps et des moyens pour vivre, inventer, coopérer, développer des formes d'existence sociale et productive non assujetties à l'emploi.

Des intermutins

Au lieu de bénéficier de l'actuel cumul allocation/salaire direct, c'est l'employeur du RMAste qui percevra à sa place l'allocation.

Revenu minimum d'activité (RMA). Lequel prévoit que le RMI sera confié à la gestion des seuls Conseils Généraux, qui décideront à la fois de l'attribution, de la suspension, et de la politique d'insertion relative au RMI. Le montant de l'allocation restera dans un premier temps inchangé et fixé centralement (aucune revalorisation n'est néanmoins envisagée), mais rien n'interdit, à terme, que les départements le déterminent eux-mêmes.

Second changement d'ampleur: la politique dite « d'insertion », qui, d'après la loi de 1992 devait concourir à « une meilleure intégration dans la vie de la cité » des allocataires, c'est-à-dire éventuellement à l'accès à un logement, à la santé, à la formation, à la culture... serait recentrée exclusivement sur l'emploi. Un accès à la formation et un volet « logement » sont bien prévus, mais leurs modalités et surtout leur financement restent obscurs. Les allocataires seront donc largement incités, sous peine de suspension de l'allocation, à la reprise d'emploi. Les conditions seraient similaires à celles subies actuellement, le contrat dominant restant proche d'un CES, soit 20 heures hebdomadaires pour un demi-SMIC mensuel



DÉCLARATION À REPRODUIRE LIBREMENT ET À LIRE EN TOUT LIEU D'OÙ POURRAIT RÉÉMERGER DU PUBLIC

L'industrie du spectaculaire intégré et du commandement immatériel me doit de l'argent. Je serai intransigeant avec elle jusqu'à ce que j'obtienne ce qui me revient.

Pour toutes les fois où je suis apparu à la télévision, au cinéma ou à la radio, comme passant occasionnel ou comme élément du paysage, et où mon image ne m'a pas été payée;

Pour toutes les fois où mes traces, inscriptions, graffitis, photographies, dispositions d'objets dans l'espace (stationnements fantaisistes, accidents catastrophiques ou spectaculaires, actes de vandalismes, ouvertures de squats, etc.) ont été utilisés à mon insu dans des shows ou des journaux télévisés;

Pour tous les mots ou expressions à l'impact commu-

nicationnel assuré forgés par moi dans les bars de quartier, sur les places des villes, sur les murs, dans les centres sociaux et qui sont ensuite devenus des indicatifs d'émissions, des slogans publicitaires agressifs ou des noms de bâtonnets glacés, sans que je vois passer un sou;

Pour toutes les fois où mon nom et mes données personnelles ont été mis au travail gratuitement dans des calculs statistiques, pour adapter l'offre à la demande, définir des stratégies de marketing, augmenter la productivité d'entreprises qui me sont on ne peut plus étrangères;

Pour la publicité que je fais continuellement en portant des tee-shirts, des sacs à dos, des chaussettes, des blousons, des maillots, des serviettes de toilette où

sont inscrits des marques et des slogans, sans que mon corps soit rémunéré en tant qu'affiche publicitaire; pour tout cela et pour bien d'autres choses encore, l'industrie du spectaculaire intégré me doit de l'argent!

Je comprends qu'il serait compliqué de calculer combien me revient à moi en particulier. Mais cela n'est pas du tout nécessaire, car je suis multiple et varié. Et ce que l'industrie du spectaculaire intégré me doit, elle le doit aux nombreux autres que je suis et elle me le doit parce que je suis nombreux.

C'est pourquoi nous pouvons par conséquent nous mettre d'accord en vue d'une rétribution forfaitaire généralisée.

**VOUS N'AUREZ PAS DE PAIX TANT QUE JE N'AURAI PAS MON ARGENT!
BEAUCOUP D'ARGENT PARCE QUE JE SUIS NOMBREUX: REVENU GARANTI POUR TOUS!**

Texte paru dans la revue *Persistances* n° 4, printemps 1998

REVENDEICATIONS DES INTERMITTENTS ET PRÉCAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France.
Commission revendications, premières pistes.

L'EMPLOI DISCONTINU, NOUVELLE NORME

Montée du chômage (et même, maintien d'un taux de chômage structurel de 9% y compris en phase de croissance soutenue !), montée des emplois précaires : l'emploi à plein temps et à durée indéterminée n'est plus la norme. [...]

Les politiques de l'emploi, visant, par la baisse des cotisations patronales, par les multiples aides à l'embauche, le retour au plein emploi, n'ont pas généré les effets espérés : elles n'ont ni permis la résorption du chômage, ni réduit la précarité des emplois, au contraire, elles l'ont accompagnée.

Plus l'emploi devient incertain, plus les moyens de compenser la perte d'emploi s'amenuisent, et plus s'exerce la pression sur les individus : l'aliénation par la peur.

La discontinuité des emplois n'est plus une exception mais la règle, ainsi, l'opposition dichotomique emploi / chômage est de moins en moins pertinente et le risque est celui d'une discontinuité des revenus et des droits associés à la condition de salarié.

Cette discontinuité traduit l'articulation des temps courts de la valorisation marchande par les entreprises et des temps longs de la production de richesses.

La flexibilité dans les conditions de mise au travail ne répond pas seulement à un principe de maîtrise des coûts salariaux, elle est plus fondamentalement une modalité de captation d'une richesse qui est créée dans des espaces qui débordent largement ceux de l'entreprise, dans des temps qui débordent largement le temps de travail contractuel. Autrement dit, les temps de l'entreprise ne sont plus que les temps courts de la captation d'une richesse produite dans les temps longs de la mise en commun, des savoirs, des idées, des connaissances, des informations, des goûts, des désirs, les temps longs de la vie comme vie sociale, vie avec les autres, création du commun. Dans la discontinuité / hétérogénéité des temps, la production innovante est le résultat des interactions multiples, des croisements multiples de formes de vie, de désirs de savoir, de désir de créer. La coopération non seulement précède le capital et ses entreprises, mais aussi, elle est impuissante à l'intérieur du capital et du rapport salarial. Sa puissance relève de sa liberté, sa liberté de la continuité... du revenu.

Il faut réformer le régime d'assurance chômage, c'est une réforme pour des droits nouveaux adaptés à la discontinuité de l'emploi et à la continuité de l'activité de coopération et création qu'il faut imposer.

Extraits du texte « Éléments de propositions pour un régime solidaire de l'assurance chômage des salariés à l'emploi discontinu » par les Précaires Associés de Paris.

Ces propositions partent du constat que le cadre actuel de gestion de l'assurance chômage n'est pas opératoire, dans notre secteur comme dans d'autres. Il aboutit inévitablement : > à constater un déficit, lié à l'explosion du chômage en général et de l'emploi intermittent en particulier. Dès lors que la productivité réelle excède le temps rémunéré comme c'est le cas dans notre secteur, le déficit est inévitable si la couverture chômage repose sur la seule cotisation salariale. Ce problème rejoint celui plus général de la couverture sociale (retraites, maladie...).

> à appeler à une « épuration » des personnes couvertes. Dans le cas des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, nous serions « trop nombreux », soit du côté des petites compagnies, soit du côté des grosses boîtes type télé ou Euro-disney (soit les deux). Le même raisonnement est tenu aujourd'hui pour expulser des centaines de milliers de chômeurs vers le RMI/RMA.

Or, dans les logiques d'épuration, quoiqu'en rêve la vindicte populiste, ce sont toujours les plus faibles qui pâtissent. Il est de la responsabilité des intermittents en lutte de ne pas céder à cette pente et de rompre avec le mythe du « déficit » comme des « abus ».

Les chiffres qui circulent aujourd'hui sur les pertes occasionnées par les grèves des intermittents nous y incitent, ainsi qu'un rapport récent du Conseil économique et social. Le travail flexible produit des richesses dont il faut tenir compte pour compenser la précarité par une garantie de revenus suffisants.

Nous proposons donc ici d'inverser les raisonnements, comme nous y incite une économie bien comprise, en incluant l'énorme productivité de l'industrie culturelle, les retombées financières de notre travail dans d'autres secteurs économiques (tourisme et autres), ainsi que les valeurs immatérielles (culturelles et sociales) qu'il produit. Ceci débouche sur 4 types de revendications, relatives :

- au cadre de la négociation et au fonctionnement global de la gestion de l'indemnisation,
- aux annexes VIII et X elles-mêmes,
- au financement de la création et de l'action artistique et culturelle,
- à la garantie de revenu des salariés intermittents dans tous les secteurs.

1. Cadre de la négociation, financement de l'allocation

Un préalable à toute négociation est la création d'un organisme/commission réuni sous l'égide de l'Etat (Culture, Affaires sociales) incluant tous les acteurs de ce secteur et non les seuls Medef/Confédérations : syndicats du secteur, associatifs ou collectifs de non syndiqués et de chômeurs, coordinations, syndéac, etc.

Cet organisme aura pour fonction de clarifier les chiffres et d'étudier d'autres sources de financement pour l'assurance chômage des intermittents, par exemple : la réforme de la cotisation patronale, qui serait proportionnelle

Dans les logiques d'épuration, ce sont toujours les plus faibles qui pâtissent. Il est de la responsabilité des intermittents en lutte de ne pas céder à cette pente et de rompre avec le mythe du « déficit » comme des « abus ».

aux chiffre d'affaires et/ou bénéfices des employeurs et non au nombre d'heures d'emploi déclaré (encouragement à l'emploi et lutte contre le travail au noir, avantage aux entreprises non lucratives et aux petites compagnies, augmentation des recettes), voire l'instauration d'une fiscalité liée à la globalité des richesses induites.

Sa visée à moyen terme est de permettre une réforme de l'Unedic, qui n'est plus un cadre adapté à la discontinuité de l'emploi.

2. Amélioration des annexes VIII et X

Ces nouvelles recettes doivent permettre, comme le préconise le Conseil économique et social, de « concilier l'inévitable mobilité du travail avec l'indispensable sécurité du travailleur grâce à des garanties collectives. »

Les intermittents touchent aujourd'hui en moyenne moins que le SMIC. Celui-ci doit devenir un plancher (par journée chômée) compensé par un plafond de cumul plus bas qu'actuellement. La moitié d'entre eux cotisent sans jamais rien percevoir. La course au cachet doit être ♥♥♥



♥♥♣ évitée, c'est le meilleur moyen de limiter les abus des employeurs en favorisant le choix de l'emploi dans la flexibilité. L'entrée et le maintien dans le régime doivent, au lieu de se durcir, répercuter la réduction du temps de travail (507 heures pour 18 mois) ; les possibilités de chevauchement avec le régime général, les vacances de formation, etc, doivent être garanties. Le régime doit être ouvert aux plasticiens et autres « intellectuels précaires » dont une bonne partie du travail n'est pas rémunérée (par exemple un vacataire coûte environ dix fois moins cher à l'Université qu'un maître de conférences pour la même charge de cours). Le système du droit d'auteur ne rémunère qu'une infime partie des créateurs dans tous les domaines. Beaucoup de personnes passent sans cesse d'un secteur d'emploi à l'autre, cette mobilité créative doit être rémunérée.

La couverture chômage de l'intermittence ne doit pas seulement être défendue au nom de l'exception culturelle, mais être un modèle pour la prise en compte de la nouvelle donne sociale.

3. Reconstruction d'une politique culturelle

Cette amélioration du statut intermittent doit être assurée comme aide à la mission de service public de créa-

tion et d'action culturelle, liées à l'individu et non aux seules entreprises. La meilleure garantie d'une liberté de création est l'autonomie (relative) des agents : pour éviter la dévalorisation mercantile de la production, il faut favoriser la formation permanente, les temps de conception et de montage de projets, la liberté de travailler à des créations ou actions culturelles qui ne font pas l'objet d'une commande préalable publique ou privée. Cette « subvention à la personne » est facteur de gratuité du geste créateur comme de l'accès pour tous au sensible comme bien commun.

L'ensemble du système de subvention doit par ailleurs être amélioré pour favoriser cette mission. La contribution du secteur expérimental à l'innovation générale, notamment dans l'industrie culturelle (de la musique au logiciel en passant par l'audiovisuel), doit se traduire par un système de redistribution fiscale des grosses entreprises culturelles à la partie non lucrative du secteur.

4. Garantie de revenu des employés intermittents dans tous les secteurs

La CFDT reproche aux intermittents du spectacle d'être privilégiés, le rapport Roigt Klein s'en prend surtout à la « porosité » de ces annexes qui ont attiré ces dernières années d'autres personnes que les « techniciens et artistes du spectacle et de l'audiovisuel » au sens strict.

Ces deux reproches sont contradictoires et le problème de l'accord Medef-CFDT est justement de défendre un dernier carré de privilégiés contre la « porosité » du régime,

à contre-courant de l'évolution générale de l'emploi vers la flexibilité, évolution qui va de pair avec la plus grande exigence d'implication subjective, relationnelle, cognitive et créative dans le travail en général.

Ce qui était il y a 20 ans considéré comme une spécificité du secteur « spectacle et audiovisuel » devient une tendance structurelle du travail et de l'emploi. C'est pourquoi il est illusoire de chercher à définir plus précisément nos « métiers », qui, en effet, ressemblent beaucoup à d'autres non couverts par notre régime. Cette tendance économique et sociale justifie une extension des « privilèges » des intermittents – soit une continuité de revenu compensant la flexibilité, l'implication et la disponibilité, l'auto-formation, le montage de projets, etc – à l'ensemble des intermittents et pas seulement à ceux du spectacle. La couverture chômage de l'intermittence ne doit pas seulement être défendue au nom de l'exception culturelle, mais être un modèle pour la prise en compte de la nouvelle donne sociale.

Pour ce faire, il faut refondre l'ensemble de l'assurance chômage et des minima sociaux (qui concernent déjà beaucoup d'artistes ne parvenant pas aux 507 heures) vers une garantie de revenu qui ne saurait être inférieure au SMIC mensuel. C'est possible à condition de déconnecter l'ensemble des droits sociaux (retraites, maladie, chômage, etc) de la seule cotisation salariale qui est en baisse tendancielle.

P.A.P.

CHIRAC SOUTIENT LES INTERMITTENTS !

Incroyable mais vrai : le Président de la République soutient le mouvement des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel. Extraits d'un discours prononcé le 23 juin.

« Nous le savons bien : créer nécessite une autonomie, un sentiment de pouvoir exercer sa liberté qui ne sont possibles que si l'on dispose d'une certaine sécurité face aux difficultés de la vie. Cela suppose que chacun soit protégé contre les différents risques qui naissent de la maladie, de la vieillesse, du chômage ou de l'exclusion. Conformément au principe rappelé par le préambule de notre Constitution française, la Nation se doit d'assurer à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. L'ensemble des politiques sociales sont indispensables pour structurer ce cadre solidaire sans lequel la liberté d'entreprendre ne serait qu'un privilège réservé aux plus favorisés. (...) Mais l'action des pouvoirs publics ne saurait se limiter à un rôle purement défensif. L'économie, l'emploi, l'influence culturelle de notre pays, le rayonnement de nos valeurs dépendent au premier chef de notre capacité à innover, à aller de l'avant, à créer de nouvelles activités et de nouvelles entreprises. Nos sociétés vivent et se nourrissent de l'énergie d'entreprendre. C'est vrai dans le domaine intellectuel. La liberté d'expression et de création n'est pas seulement le socle de notre vie démocratique. Elle constitue aussi un ressort économique de plus en plus puissant à l'heure où les services aux personnes ou aux entreprises, les innovations techniques ou commerciales, la communication et le traitement de l'information, les activités de conseil représentent une part toujours croissante de notre richesse nationale, de notre créativité, de nos exportations, de nos emplois ».

(extraits du discours du Président de la République, à l'occasion de la cérémonie de clôture du bicentenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Palais des Congrès, Paris, lundi 23 juin 2003)



S'INFORMER / PARTICIPER

Les Précaires associés de Paris : composés d'intermittents du spectacle (indemnisés ou non), d'autres travailleurs précaires et de chômeurs, pour la plupart non syndiqués. Manifeste, propositions, études :

<http://pap.ouvaton.org/>

Pour s'inscrire sur la liste d'infos des PAP :

<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/pap-infos>

À Paris, la **Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France**, salle Olympe de Gouge, 13 rue Merlin, XIe. Tél. : 01 43 67 76 76. Le site de la coordination CIP-IDF : <http://cip-idf.ouvaton.org>

« Bien sûr, nous aurions pu ne rien faire et contempler une dernière fois le champ de ruines, nous préférons vous faire savoir que nous aussi nous perdons nos droits sociaux et rejoignons le long cortège des précarisés. » Pour s'inscrire sur le Forum électronique de la coordination : <http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/cip-idf>

Agir ensemble contre le Chômage

Constitué autour d'un appel lancé en octobre 1993 par des syndicalistes et militants associatifs, AC ! s'est fait connaître par les "marches contre le chômage" convergeant à Paris au printemps 1994.

AC !, un réseau de collectifs luttant contre le chômage, la précarité et les exclusions, regroupe des salariés, au chômage, à la retraite ou en formation.

<http://www.ac.eu.org>

Imprimez l'intermutin !

Précaires Associés de Paris (PAP) - janvier 2003. Boîte à outil pour repenser le travail, cette brochure téléchargeable sous pdf rassemble des textes sur la précarité, l'intermittence comme modèle de prise en compte de la précarité de l'emploi.

<http://www.lalune.org/~big-a6/L'Intermutin0103.pdf>

www.mouvement.net, site indiscipline des arts vivants : dossier intermittents, mise à jour quotidienne

L'ARTISTE EST CELUI QUI NOUS DONNE DES MONDES

Quelques idées, formules et questions toutes faites sur l'art et l'intermittence qui minent le terrain de la discussion et de l'action.

En réalité n'est-ce pas le spectateur qui est le seul véritable intermittent du spectacle ? En effet, alors que l'artiste et le technicien travaillent tout le temps (doutent, imaginent, inventent, préparent, cherchent des distributeurs, transportent leur matière...) seul le spectateur ne perçoit le résultat de ce travail que par intermittence.

« *Quoi que nous fassions nous sommes censés le faire pour gagner notre vie ; tel est le verdict de la société, et le nombre des gens, des professionnels en particulier, qui pourraient protester a diminué très rapidement. La seule exception est l'artiste qui, à strictement parler, est le dernier « ouvrier » (œuvrant) dans une société du travail.* »

Hanna Arendt, Condition de l'homme moderne

Le coût social de l'art ? On entend toujours parler du coût social du régime d'indemnisation des intermittents... Posera-t-on un jour les questions à l'endroit :

Quel serait le coût social de la disparition et de l'absence de l'art et des artistes ?

Peut-on déjà calculer (en terme de coûts dérivés) le coût social du désœuvrement (de l'absence d'œuvre dans nos vies), de la tristesse et de l'ennui ?

« *Le risque qu'il y a à priver l'homme de toute œuvre est que nous l'offrons alors à la solitude la plus inhumaine, au grand désœuvrement. Sans œuvre comment donner un visage humain au chaos et aux forces qui nous entourent ? Sans œuvre comment même habiter le chaos ? Cette forme monstrueuse de l'ennui qui est la première caractéristique de l'exclusion et le premier symptôme d'une violence à venir, c'est le fait de vivre coupé de sa propre puissance d'agir, attristé aurait dit Spinoza. L'art, en nous donnant du temps et le désir de produire, ne serait-il pas ce qui nous permet d'habiter ? L'homme habite en poète (1) écrivait Hölderlin, ne peut-on à nouveau alors réfléchir sur l'enseignement politique que nous donnent les poètes ? »*

Extrait de la conférence intitulée Rhythmos (réflexion sur l'intermittence et la création artistique)

« *Nous avons changé l'œuvre en travail.* »

Hanna Arendt, Condition de l'homme moderne

« *Le monde a perdu sa capacité de faire monde : il semble seulement avoir gagné celle de multiplier à la puissance de ses moyens une prolifération de l'immonde qui jusqu'ici, quoique qu'on puisse penser des illusions rétrospectives, jamais dans l'histoire n'avait ainsi marqué la totalité de l'orbe.* »

Jean-Luc Nancy, La création du monde ou la mondialisation

Si l'art consiste non pas à reproduire des façons toutes faites de penser, de parler, d'entendre, de voir, de bouger, de percevoir mais à résister à ces modes dominants et majoritairement répandus qui finissent comme toutes les habitudes par nous rendre insensibles ne faudrait-il pas penser une prime de risque d'un genre nouveau pour les artistes et pour ceux qui les accompagnent ? Une prime de risque métaphysique pour tous ceux qui prennent le risque de douter et de défaire ce qui est donné pour augmenter le monde et l'habiter d'une réelle présence.

Prime de risque métaphysique pour tous les créateurs!!! (Cette sur-prime pourrait être ponctuée sur tous les décomposeurs et autres apôtres de la tristesse et de l'empêchement)

Prime cosmogonique pour tous les compositeurs s'il est vrai comme l'écrivit Marcel Proust que l'artiste est celui qui nous donne des mondes :

« *Grâce à l'art, au lieu de voir un seul monde, le nôtre, nous le voyons se multiplier, et, autant qu'il y a d'artistes originaux, autant nous aurons de mondes à notre disposition (...)* »

Marcel Proust, Le temps retrouvé

Nous pensons trop souvent les rapports entre la collectivité et les artistes sous une seule forme, celle de la subvention. Ainsi en subventionnant les artistes nous pensons que seul l'état aide la production artistique sans voir en quoi cette dernière nous aide. Nous oublions de retourner la proposition :

La société aide les artistes à survivre alors que les artistes aident la société à se sortir de la simple survie (c'est-à-dire de la réduction de la vie aux seuls besoins primaires).

« *Le domaine de la liberté ne commence que lorsque cesse le travail déterminé par le besoin et l'utilité extérieurs, lorsque prend fin la loi des besoins physiques immédiats.* » Karl Marx, Le Capital

Sans musicien il n'y aurait pas de musique.

Sans peintre il n'y aurait pas de beaux couchers de soleil (mais de perpétuelles fins du monde...)

« *De nos jours les gens voient les brouillards, non parce qu'il y a des brouillards, mais parce que les peintres et les poètes leur ont appris le charme mystérieux de tels effets.* » Oscar Wilde, Le déclin du mensonge

Comme le dit si bien Gilles Deleuze, l'artiste est celui qui parle pour celui qui n'a pas la parole, non pas qu'il lui prenne la parole mais il lui redonne, il la tend à celui qui ne possède pas les moyens d'expression (les moyens de communication ne suffisent évidemment pas). Parfois à la fin des concerts ou des lectures de poésie (si abstraites soient-elles!) on peut entendre une personne remercier « merci d'avoir dit ce que je n'arrive pas à dire... »

Ainsi le danseur danse pour celui qui ne sait pas danser. Le long temps de préparation et de travail sur le corps qu'il effectue, le danseur le donne au spectateur au moment du spectacle.

Le danseur donne son corps à celui qui n'en n'a pas d'autre que celui organisé par et pour son travail et son existence sociale.

Sans les danseurs et leurs spectacles je ne pourrai jamais danser de la sorte moi qui ne sais pas danser ou si peu. (Je touche, j'approche par le regard et tous les sens d'autres vies contenues en lettres minuscules dans la mienne et dans celles des autres que je n'avais vu ou pas tout fait ainsi).

L'art à l'image de tous ceux qui résistent s'occupe de maintenir le langage en vie. (À ce titre il n'y a pas que le spectacle qui reste vivant mais tout ce qu'il crée)

Enjeux du travail :

« *En grec le corps se dit rhythmos. En nous donnant un rythme, par la langue, les gestes et les postures, le calendrier, les heures, les jours, les mois, le temps de travail et de repos, l'ensemble des habitudes sociales, la civilisation nous donne un corps. Nous héritons le corps de tout ce qui nous entoure. La civilisation nous donne au rythme comme on confie un enfant à un éducateur dans le but de lui donner une colonne vertébrale et de le faire tenir droit. Dans l'organisation de son temps la société organise les articulations de ses membres et y découpe leur figure. Le corps est cette multitude affolée, cet ensemble d'habitudes sociales si bien contractées qu'elles finissent par devenir le corps et se mettent à exister dans ses plis. Par*

le rythme nous intégrons l'ensemble des gestes qui vont marquer notre appartenance à une culture, à une classe et à une fonction donnée. » (...)

Le corps du travailleur

« *On pense aux cadences infernales des machines. On pense aux Temps modernes de Charlie Chaplin et ses dix premières minutes ahurissantes où l'on rentre dans l'usine avec lui jusqu'à ne faire plus qu'un avec elle, lorsque pris dans un rythme de chaîne trop rapide Charlot se fait happer et va finir de visser les boulons à l'intérieur de la machine. Le rythme c'est le corps. Le contremaître, celui qui donne la cadence est torse nu, le corps au plus près de la machine, musclé comme elle au point de s'y confondre. Le corps réduit au seul rythme du travail. Ce rapprochement entre le rythme et le corps, entre le corps et l'usine, se retrouve encore dans la première image du film. Cette image est une pendule, immense, tyrannique qui donne le tempo et occupe toute la hauteur de l'image. Sous la pendule arrive la foule des travailleurs. La pendule domine le haut de l'usine. Elle est ce point vers lequel tous les regards convergent, cet ultime point de convergence dans laquelle se crée cette communauté illusoire des hommes qui n'ont pas le temps. Cette pendule on la devine encore sous une autre forme dans le film de Fritz Lang, Métropolis, elle réapparaît sous la forme de la machine elle-même. Un homme du monde du dessous (puisque tel semble être le nom donné aux ouvriers) doit faire fonctionner un étrange cadran absurde (sans repères) en déplaçant les aiguilles et en les faisant tourner selon une logique qui nous échappe. »*

Extrait de la conférence intitulée Rhythmos (réflexion sur l'intermittence et la création artistique)

On doit s'intéresser à l'art et aux artistes pour les objets et les œuvres qu'ils produisent, pour des raisons esthétiques. Mais ce ne sont pas seulement les œuvres des artistes qui sont universelles ce sont leurs pratiques et les modes d'existence qu'ils expérimentent dans leur travail qu'il nous appartient également de nous approprier.

L'artiste ne nous intéresse pas simplement par ses œuvres mais aussi par le type de vie qu'il touche dans la création, du point de vue la création, c'est-à-dire du point de vue de la vie qu'il expérimente dans sa pratique du travail et de la création.

Ainsi ce n'est que lorsque l'art est devenu ce qu'il est vraiment, à savoir la vie, que la question de la place de l'art dans la vie manifeste toute son absurdité.

Nous n'allons pas au théâtre pour voir des spectacles mais pour apprendre à vivre, à vivre de toutes les façons en expérimentant d'autres formes de vie.

Si les conditions de travail de la création artistique nous intéressent tant c'est que nous pensons que le citoyen tout comme l'artiste ont besoin de temps pour être ou pour travailler à devenir ceux qu'ils sont, des producteurs de liberté.

Être citoyen, être artiste demande à travailler par intermittence.

Ne faut-il pas à la fois donner du temps (de l'argent) au créateur parce qu'il est créateur et qu'il a besoin de temps très différents pour créer (temps pour les gammes, pour se former, pour se déformer, pour oublier, pour créer, pour douter, pour tenter, pour répéter...) et en même temps donner du temps pour rien pour que ce temps vide puisse me donner la possibilité de créer ne serait-ce que ma vie, mon travail ou ma pensée ?

Le revenu minimum d'existence dont on parle aujourd'hui ne serait-il pas un premier droit inconditionné à la création ?

Matthias Youchenko, philosophe, membre du Collectif du 25 février,

TEMPS DE PAROLES

Depuis le 26 juin dernier, de très nombreux textes, appels, déclarations, circulent sous les formes les plus diverses. Petit florilège de ces prises de positions... à suivre au jour le jour sur mouvement.net

LA FABRIQUE DU SENSIBLE

Sur les questions « esthétiques », il y a au moins deux catégories de gens qui ne s'entendent pas : les artistes et les militants politiques. Parmi les artistes, tous n'invoquent pas nécessairement l'idée théologique de « création », mais tous en revanche sont prompts à revendiquer l'autonomie de leurs pratiques. Les militants méprisent bien évidemment une telle attitude, où ils ne voient qu'incapacité à agir dans le champ social ; à quoi les artistes répondent assez spontanément aujourd'hui que « leur » politique est contenue dans leur geste même, qu'elle se trouve à même leur oeuvre. Et il faut bien dire qu'ils ont au moins raison sur un point : rares sont les militants qui mesurent l'importance, du point de vue politique, du travail de construction de l'expérience sensible. Pour autant, nous n'accorderons aucune confiance à cette manière qu'ont les artistes de s'abriter derrière l'image qu'on leur a construite et à laquelle ils semblent avoir envie de croire à nouveau. Il s'agit donc pour nous de rejeter cette image désuète de l'art et des artistes, mais d'un point de vue qui ne se confondent pas avec celui qu'adoptent généralement les militants, c'est-à-dire en prenant la mesure de ce qui se joue là. Le terme de « art », supposé exprimer ce qu'il y a d'essentiel dans les actes de filmer, de peindre, d'écrire, de construire, etc. ne parvient qu'à détourner de ceci qu'il s'agit précisément d'actes, qui comme tels produisent des effets sur la sensibilité. C'est pourquoi nous parlerons plutôt de pratiques « esthétiques » – littéralement : pratiques de la sensation –, nous souvenant par ailleurs que la sensibilité est historiquement construite, c'est à dire jamais définitivement fixée.

J. R., *Alice* n°2, été 1999

LES POÈTES ET LES MÉDÉFIENS

(...) L'accord du 26 juin est contesté par les intermittents car ils savent bien que cette réforme sert une politique qui n'a d'autre résultat que d'augmenter la place de plus en plus imposante d'une « culture » de profit abrutissante et manipulatrice. Une politique qui répond aux lois du marché de masse mondial en éliminant tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, dans leur champ d'action, résistent à cette dégradation de la pensée. (...) Il existe différents types d'hommes, il y a parmi eux les hommes du Medef et les poètes. Les hommes du Medef sont des hommes qui ressemblent à des hommes du Medef. Ils aiment le profit. On ne peut pas attendre d'eux qu'ils s'intéressent aux poètes. (...) Pour les hommes du Medef, un poète est un rêveur paresseux qui ne rapporte pas d'argent. (...) Il y a dans le monde entier plusieurs Medefs, et ces Medefs se parlent entre eux en renforçant leur emprise. Car les Médéfiens aiment le pouvoir. (...) Les hommes qui sont au pouvoir finissent souvent par ressembler aux hommes du Medef car l'exercice du pouvoir fait goûter aux avantages du pouvoir qui ressemblent aux avantages des hommes du Medef. C'est pourquoi un gouvernement constitué d'hommes politiques qui ressemblent aux hommes du Medef s'accorde forcément avec les choix de ses amis du Medef. Tant pis pour les poètes, c'est bien fait pour eux !

Centre Chorégraphique National
de Rillieux-la-pape / Compagnie Maguy Marin

LA PLACE DE L'ARTISTE

En cette période estivale, la culture cesserait donc d'être considérée comme dispendieuse...

Mais l'art et la culture c'est avant tout l'échange et le partage, la transformation des regards et des perceptions, la réalisation de l'« être ensemble », la découverte de l'autre, le développement de l'esprit critique. Autre(s)pARTs réunit des opérateurs culturels et des équipes artistiques qui, dans d'anciens espaces marchands ou industriels, ont décidé d'accueillir des artistes et de questionner le rapport de l'art et de la société. (...) Pour Autre(s)pARTs, la réforme du régime d'assurance chômage des intermittents ne peut pas être déconnectée d'une nécessaire redéfinition de la politique culturelle et de son financement par l'État et les collectivités territoriales. Pour Autre(s)pARTs, la réforme du régime d'assurance chômage des intermittents ne peut pas se faire sans concertation avec celles et ceux qui font la création artistique de notre pays.

Autre(s)pARTs (Acteurs Unis pour la Transformation,
la Recherche et l'Expérimentation
(sur les relations entre) Populations, Art et Société).

Il n'y aura pas de paix. À tout moment, durant notre vie entière, il y aura de nombreux conflits dans des formes mutantes, tout autour du monde. Le conflit violent fera les gros titres des journaux, mais les luttes culturelles et économiques seront plus constantes et en définitive plus décisives. Le rôle de facto des forces armées américaines sera de maintenir le monde comme un lieu sûr pour notre économie et un espace ouvert à notre dynamisme culturel. Pour parvenir à ces fins, nous ferons un bon paquet de massacres (a good amount of killing).

Commandant Ralph Peters, « Constant Conflicts »,
Parameters, été 1997

LE DÉBAT DOIT ÊTRE PORTÉ AU NIVEAU POLITIQUE

Le débat doit être porté au niveau politique, avec le soutien entier de la population. Il s'agit de savoir si nous nous dirigeons ou non vers une culture à l'anglo-saxonne, avec quelques grandes institutions patrimoniales (opéras, théâtre, art lyrique, musées) financés par la puissance publique et le reste organisé par les industries culturelles. La réforme de l'intermittence, telle qu'elle est programmée par le MEDEF et le ministère de la Culture, poussera notre pays dans cette direction et lui enlèvera sa diversité et sa richesse artistique enviée par le monde entier.

L'équipe du festival Scopitone, Nantes.

UN NAUFRAGE CULTUREL ET SOCIAL

La volonté affichée par le gouvernement, à travers les récentes déclarations du ministre de la Culture et de celui des Affaires sociales, d'agréer au plus vite l'accord minoritaire concernant le régime d'assurance chômage des intermittents, constitue un pas supplémentaire dans une politique générale de remise en cause des acquis sociaux, de précarisation du salariat et de destruction des structures de solidarité sociale. (...) Aujourd'hui, c'est bel et bien une culture créatrice, indépendante, diversifiée et ouverte qui est en danger de mort. Une culture trahie par un ministre pour qui les préceptes libéraux et marchands semblent de plus en plus tenir lieu de seule politique ».

Le syndicat SUD-Culture

L'IMPANSABLE

(...) Si depuis le 26 juin dernier nous n'assurons plus la présentation de nos spectacles, c'est que l'avenir de nos professions est très directement menacé par le gouvernement Raffarin. Pourtant, ce n'est pas de nous isolement, à ce stade, qu'il convient ici de parler, mais bien de culture et de société. (...) Hier l'éducation nationale, la recherche, les retraites, aujourd'hui les missions du ministère de la Culture (les archéologues, les architectes, les artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel), demain la sécurité sociale. Ne nous y trompons pas, et inutile de regarder à deux fois, le gouvernement Raffarin, tout à son aise derrière Chirac élu par une majorité aussi énorme qu'indue, transforme sous nos yeux une démocratie en régime néo-pétainiste. (...) Comment ne pas voir dans la concomitance du vote de cette réforme des annexes VIII & X de l'Unedic avec un accroissement d'une réduction d'impôts aux entreprises mécènes de projets culturels, un désengagement programmé de la participation de l'État à la vie artistique de son pays, et comment ne pas imaginer tout de suite les produits labellisés « grand public » vers lesquels ces entreprises vont se tourner pour se débarrasser de leurs pièces jaunes. (...) Je ne veux pas vivre dans un pays où l'éducation et la culture sont dénigrées au profit de la répression policière.

On ne peut plus attendre le mois de septembre et le « débat » sur la réforme de la sécurité sociale pour nous solidariser. Quand on écrit penser avec un a, c'est qu'il est déjà un peu trop tard. Il est urgent de tout mélanger, et faire front ensemble aux affronts répétés qui nous sont faits. Je suis consterné. Nous sommes tous concernés.

Matthieu Doze
Citoyen, interprète de danses contemporaines

LA FRANCE A MAL À SES ARTISANS D'ART

(...) Monsieur le Ministre premier, votre masque de triste clown d'un très mauvais cirque tombe un peu plus chaque jour. La France a mal à ses artisans d'art, très mal (même si cela ne date pas d'aujourd'hui), et vous pouvez décider d'apaiser leurs souffrances réelles, ou de laisser mourir chaque soir un clown de plus. Ce qui se passe en ce moment est loin, très loin d'être le fait de quelques écerclés, suicidaires ou autres manipulés et provocateurs en tout genre : il y a une grande dignité de leur part, (...) à lutter toutes corporations confondues contre ce que d'aucuns présentent comme un sauvetage, mais qui, de fait, encore et encore sous votre « gouvernance » frappe de plein fouet les petits, les sans grade, et pour toujours. (...) Cette France de moins en moins terre d'asile, veut-elle aussi rejoindre le camp des nouveaux barbares, des oligarchies triomphantes, plus prompts à semer la mort qu'à protéger la vie (sauf la leur), totalement indifférents quand ils ne sont pas hostiles, à l'existence des poètes, des fous (donc des lucides!), de tous ces artisans de l'ombre, magnifiquement discrets mais sans lesquels tout serait différent ?!

René Gonzalez, directeur du Théâtre de Vidy à Lausanne ;
Français, citoyen du monde,
« dépêche ouverte à Jean-Pierre Raffarin », 3 juillet 2003

Et de nombreuses réactions d'artistes, associations, collectifs, regroupements, organisations professionnelles... à retrouver sur www.mouvement.net

REVUE INDISCIPLINAIRE DES ARTS VIVANTS N°23 EN KIOSQUE

Qu'ils crèvent, les artistes ?

AU SOMMAIRE : POLITIQUE CULTURELLE / DIDIER-GEORGES GABILY, notre contemporain / RAIMUND HOGHE / BRUNO PEINADO
RÉGINE CHOPINOT / BAS JAN ADER / RICARDO BARTIS / ALAIN PLATEL / AERNOUT MIK / FRANÇOIS VERRERET / KUMULUS
portfolio CARLOS AMORALES / LA VILLE AUX ARTISTES

M
mouvement
>23 juillet-août 2003
revue indisciplinaire
des arts vivants